



Frédéric PETIT
Député des français établis à l'étranger
Allemagne, Europe centrale et Balkans
126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP



Le 25 mars 2019

Communiqué de presse

Une Assemblée Parlementaire Franco-Allemande pour faire avancer l'Europe

Soixante-deux ans jour pour jour après la signature du traité de Rome, qui a jeté les bases de l'Union Européenne en instituant la Communauté Economique Européenne (CEE), les présidents de l'Assemblée nationale et du Bundestag, MM. Richard Ferrand et Wolfgang Schäuble ont signé ce matin à Paris, lors de la réunion constitutive, l'accord instituant une Assemblée Parlementaire Franco-Allemande.

Ce moment historique marque une étape décisive dans la coopération entre la France et l'Allemagne et constitue une avancée notable dans la construction européenne.

M. Frédéric Petit, député des Français établis à l'étranger (Allemagne, Europe centrale, Balkans), désigné par le groupe Modem pour siéger dans cette assemblée, voit dans cette nouvelle institution, une innovation majeure de la coopération franco-allemande et souhaite que cette assemblée commune soit un exemple et une porte ouverte vers les parlements et sociétés civiles d'Europe de l'Est.

Les trois principales missions de l'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande seront de veiller à ce que les objectifs inscrits dans le traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier dernier, soient atteints, notamment en matière de coopération transfrontalière ; de coordination des transpositions des directives européennes en termes identiques dans les deux pays ; et veiller à l'application des décisions prises chaque année lors du conseil des ministres franco-allemand.

L'Assemblée Parlementaire Franco-Allemande devra ainsi favoriser la relance du projet européen. Elle se compose de 50 députés français et 50 élus du Bundestag et siègera au moins deux fois par an, alternativement en France et en Allemagne.

Contact presse :
Nadia Salem, nadia.salem@wanadoo.fr, 06 63 62 81 45